

Bordeaux, le 22 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Le Conseil départemental de la Gironde en charge des Solidarités Humaines et Territoriales sur son territoire est attaché à accompagner au quotidien tous les citoyens girondins.

En partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Gironde, il est ainsi désireux de mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès et le recours aux droits de tous les ressortissants agricoles du département.

Vous savez que l'exercice d'une exploitation agricole peut être soumis aux aléas naturels et climatiques. Pépiniéristes, maraîchers, éleveurs, viticulteurs,... nombreux sont ceux qui ont été touchés au printemps 2017 par un épisode de gel massif dont l'impact financier pour l'exploitation a pu être immédiat pour certains, ou s'étaler dans le temps pour d'autres.

Ainsi, vous faites partie des communes où la perte de récolte viticole a dépassé 50 % par rapport à l'année précédente.

Afin de soutenir ceux qui ont été les plus impactés et qui pourraient se retrouver en difficultés sociales et financières, il est important de vous informer qu'un certain nombre de dispositifs existent.

Qu'il s'agisse du RSA que le Département finance ou de prestations sociales gérées par la MSA, des aides sont mobilisables pour répondre à des situations de crises ponctuelles ou plus durables.

Plus encore, dans le cadre de la crise agricole, un droit au RSA à titre dérogatoire peut être étudié par la MSA Gironde. Concrètement, pour l'étude d'un RSA Crise, les revenus de l'activité impactée par la crise sont neutralisés. En revanche, tous les autres revenus (autres activités, conjoint(e)...) restent pris en compte dans les ressources du demandeur.

Aussi, pour savoir si un adhérent peut bénéficier du RSA Crise (et estimer le montant auquel il pourrait prétendre), il lui suffit de contacter la MSA Gironde à l'adresse mail ci-jointe :

rsa@msa33.msa.fr

Naturellement, l'exploitant devra joindre à sa demande les documents comptables permettant de justifier de la perte de revenus.

La MSA et le Conseil départemental de la Gironde contribuent par cette action à accompagner vos ressortissants et à maintenir le maillage agricole qui caractérise notre département.

Nous avons bien sûr besoin de vous pour faire connaître ce dispositif.

Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président du Conseil départemental,

Le Président de la MSA Gironde,



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du canton
du sud Gironde



Alan DUC